

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE, LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80306528

30-8-80

P.V. N° **420** / 19**80**

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Observation d'un O.V.N.I.

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'enquête.
2	Relève carte d'état major.
3	Dessin de l'OVNI par
4	Audition de
5	Audition de

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B.I. SUR PAGES SUIVANTES (3)

DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A DIÈNE
		Mr le Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Renseignements, (V.H)
		Mr le Préfet des Alpes de Haute-Provence à DIÈNE ,
		Mr le Général Commandant la IV Région Algérienne à AIX EN PROVENCE
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

Vu et transmis par le
 Général Cdt Régional de
 la gendarmerie nationale
 - LYON -

de

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ / PROCÈS-VERBAL N° / 197
 97 / N° 420/1.9.1980

N° PIÈCE / N° FEUILLET
 000 / 001

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ALYSE : Observations d'un objet volant non identifié.**SERVATEURS :** (père) - (fille).

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Officier de police judiciaire.

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 1.9.1980, au bureau de notre brigade, nous recevons la visite de Mr

Cette personne qui est accompagnée de sa fille , nous signale avoir observé un objet volant non identifié au cours de la journée du 30 août 1980 à 13 heures 30.

- ENQUÊTE -

--- Mr nous précise qu'il se trouvait au volant de son véhicule et en compagnie de sa fille âgée de 6 ans, sur la route départementale n° 951, commune d'ONGLES, au lieu-dit "La Chapellière" lorsqu'il a aperçu l'objet pour la première fois.

--- Mr COMBE circulait dans le sens BANON - ST ETIENNE, lorsqu'il a aperçu une lueur soudaine. Levant les yeux il a remarqué la présence d'un engin se trouvant à une centaine de mètres au dessus de son véhicule. Il a alors appelé sa fille placée sur le siège arrière.

--- Aux dires de Mr et sa fille, l'objet était immense, mais sa dimension n'a pu être déterminée avec exactitude. De couleur gris-or, il comportait deux rangées de gros boutons noirs, il était de forme rectangulaire, et portait à l'avant un triangle de couleurs rouge et jaune. Vers l'arrière un second triangle de même couleur, mais lumineux.

--- Mr a souligné que l'appareil le suivait à la même vitesse, lorsqu'il ralentissait l'appareil ralentissait, lorsqu'il accélérail, l'appareil également.

--- Poursuivant sa route vers SAINT ETIENNE, les observateurs ont perdu de vue l'appareil à hauteur du cimetière de ST ETIENNE. L'engin est revenu ensuite au dessus du véhicule à la sortie de l'agglomération en direction de SISTERON, et les a accompagnés jusqu'au village de MONTLAUX, où l'appareil a disparu à nouveau.

--- Après avoir effectué sa tournée Mr est rentré à son domicile en empruntant un chemin communal dit de Pibayen. Sa fille a alors aperçu l'engin alors que son père garait le véhicule dans une remise. Mr ne l'a pas aperçu à cet instant.

--- Au cours de notre enquête, et malgré les nombreux contacts que nous avons pris avec les agriculteurs, et habitants de la région considérée, nous n'avons trouvé aucun autre témoin du phénomène.

.../...

DESTINATAIRES

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2 Mr le Directeur de La Gendarmerie et
 Just. Mil. Bureau Emploi-Renseignements
 1 Mr le Préfet des AHP à DIGHE
 1 Mr le Procureur de la République à DIGHE
 1 Mr le Gral Cdt la IV R.A. à AIX EN
 PROVENCE.
 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.
 de Groupement.

DATE DE CLÔTURE

LE 16-9-1980

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

--- Précisons que Mr [redacted] est un homme équilibré et honorablement connu. Il ne s'adonne pas à la boisson.

--- La jeune [redacted], nous a dessiné l'objet tel qu'il lui est apparu. Celui-ci est fait d'une façon malhabile et paraît incomplet, néanmoins pour une bonne exploitation du dessin, il faut élever la feuille au dessus de la tête. L'observation ainsi faite est telle qu'elle a été vue par les observateurs. Les pointillés représentent la position du véhicule au dessous de l'engin.

--- Nous joignons à chacune des expéditions une photocopie du dessin, ainsi qu'un relevé de carte d'état-major, représentant l'itinéraire et le lieu des observations.

Fait et clos le 16 septembre 1980

Gendarme
O.P.J.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 420 / 19 80

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR **premier septembre mil neuf cent quatre-vingts.**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **O.P.J.**

VU LES ARTICLES **16 à 19** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

qui nous

déclare à 9 heures 25 : -----

En qualité de _____, j'effectue la tournée d'ONGLES-LARDIERS. Le 30.8.1980 vers 13 h 30, je me trouvais sur la RD 951, au dessus de la Campagne RIPERT à ONGLES lorsque j'ai constaté un éclaircissement dans le ciel. Intrigué j'ai levé les yeux et j'ai aperçu un gigantesque appareil au dessus de mon véhicule. J'avais à bord ma fille _____. Elle se trouvait à côté de moi, et je lui ai demandé de regarder avec moi. Il s'agit d'un appareil de forme rectangulaire à l'avant et sur le côté gauche. Banefet, de ma place je ne pouvais apercevoir que ces deux parties de l'engin. Cet appareil volait juste au dessus de mon véhicule. Il se déplaçait à la même vitesse que moi. Lorsque je ralentissais pour rester au dessus de moi. Il en était de même lorsque j'accélérais. -----

--- Durant le trajet ONGLES, quartier La Chapellière à l'entrée de ST ETIENNE, l'appareil a disparu 3 fois, pour réapparaître quelques instants plus tard. Durant la traversée de l'agglomération de ST ETIENNE, l'engin a disparu totalement. Je n'ai rencontré aucun véhicule au moment des faits. Après avoir traversé ST ETIENNE, j'ai pris la route de CRUIS, pour aller ensuite à MONTLAUX. L'appareil a réapparu au dessus du bois de Villerme. Il m'a ensuite suivi jusqu'au village de MONTLAUX. Un peu plus tard, j'ai emprunté le chemin de Pibayen pour rentrer chez moi. --- L'appareil avait disparu totalement et j'avais beau le chercher je ne le voyais pas. Alors que je manoeuvrais pour garer ma voiture, ma fille a aperçu un bref instant l'engin à nouveau. Je ne l'ai pas vu cette fois-là. L'appareil était immense. Il pouvait faire entre 1/2 et 1 hectare de superficie. Il était de couleur gris-or. Son aspect général était plutôt mat. Il se trouvait peut-être à 100 ou 150 mètres du sol. J'ai pu remarquer que sur le côté gauche de l'engin, se trouvaient deux rangées de points noirs. Ces points ressemblaient à des gros boutons. Il pouvait peut-être s'agir de hublots. A l'avant se trouvait un triangle, la pointe dirigée vers l'arrière. Il était de couleur jaune et rouge. Un second triangle placé dans le sens inverse était placé sur le côté droit. Chaque fois que l'appareil disparaissait, le triangle s'agrandissait en formant une parabole qui devenait lumineuse. Ce triangle était composé des couleurs jaune et rouge. Deux arcs de cercle se trouvaient devant la parabole. -----

--- Je n'ai reçu aucune secousse à la voiture. Je n'ai pas vu d'inscriptions sur cet appareil, néanmoins, j'ai remarqué des signes sur l'un des arcs de cercle. -----

--- La visibilité était très bonne. Il n'y avait pas de vent. Il faisait chaud. La température avoisinait 25° environ. Le ciel était un peu nuageux. Lorsque je levais la tête, l'appareil me masquait le ciel. Il ne produisait pas d'ombre. "HH" -----

Le 1^{er} septembre 1980 à 10 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 420 / 19 80

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR **premier septembre mil neuf cent quatre-vingts.**
NOUS SOUSSIGNÉ(S) **D.P.J.**

VU LES ARTICLES **16) 19**

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

qui nous

déclare à 10 heures 05 :

"" -- Le samedi 30.8.1980 vers 13 h 30, je me trouvais avec mon papa lorsqu'il faisait sa tournée à ONGLES. A un moment donné, mon papa m'a dit de venir voir quelque chose. Je me suis approché de la vitre, et j'ai vu dans le ciel un gros appareil de couleur grise-jaune. Cet appareil nous a suivi jusqu'à ST ETIENNE, puis il a disparu pour réapparaître à Villerme. L'appareil nous a suivi jusqu'au village de MONTLAUX. Je ne peux pas dire les dimensions de l'appareil ni à quelle altitude il se trouvait. Pourtant il semblait se trouver juste au dessus de la voiture. Je donne les mêmes descriptions que mon papa. L'appareil était un peu rectangulaire sur l'avant et le côté. Sur le côté gauche il y avait deux rangées de gros boutons noirs. Sans l'appareil il y avait un triangle qui ressemblait à un blazon. Il était de couleur rouge et jaune. A côté il y avait un autre triangle mais dans le sens inverse. Il s'agrandissait et devenait très lumineux. Je vous fais le dessin de ce que j'ai pu remarquer. Cela ne ressemblait ni à un avion, ni à une soucoupe. Lorsque Papa reculait pour mettre la voiture au garage, j'ai aperçu très rapidement l'appareil qui était au dessus du village. Tout à coup, cet appareil a disparu dans le ciel sans prendre aucune direction précise. ""

Le 1^{er} .9.1980 à 10 heures 15°

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

Printilles: positions approximatives
de la 403 durant
les observations.

arrière Voiture



avant Voiture

Piece n° 2

— Projct
— Appartion

